

POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Le danger ne fait jamais de temps partiel!

Plusieurs petites municipalités du Québec comptent sur des pompiers à temps partiel pour combattre les incendies qui peuvent se déclarer sur leur territoire.

La fréquence des incendies dans ces municipalités ne justifie pas le recours à des pompiers à temps plein. Mais lorsqu'un incendie se déclare et que ces pompiers doivent cesser leur activité principale ou quitter leur famille en pleine nuit pour combattre un incendie, ils s'exposent à toute une série de risques pour leur santé et pour leur vie, tout comme leurs collègues pompiers à temps plein. Les risques ne font jamais de temps partiel; ils sont toujours présents. On comprend donc que toute



question relative à la santé et à la sécurité des pompiers à temps partiel ne doit pas être soumise uniquement à de strictes considérations budgétaires.

Le groupe de liaison « Pompiers à temps partiel » estime devoir faire évoluer les perceptions, opinions et mentalités à l'égard des pompiers à temps partiel. Il s'est fixé des objectifs de développement pour les années 2002, 2003 et 2004, assortis d'un plan de mise en œuvre et de priorités d'actions pour l'année prochaine. Ces actions porteront sur:

- ◆ le port de la tenue intégrale (équipement de protection individuelle);
- ◆ la gestion de la prévention au sein du service des incendies (incluant l'acheminement des ressources et des équipements, la structuration des gardes, la disponibilité des effectifs et le dénombrement du personnel);
- ◆ les techniques de « debriefing » opérationnel et émotionnel (son importance, que faire, quand le faire, son suivi).

Avant d'en arriver là, les membres du groupe de liaison avaient examiné les problématiques les plus importantes. Les voici.

Équipements de protection individuelle

Il est difficile d'inculquer le port systématique des équipements de protection, particulièrement le vêtement de protection complet et l'appareil respiratoire autonome muni de l'avertisseur de détresse, avant que s'amorce l'intervention. Difficile parce que les pompiers à temps partiel se rendent sur les lieux d'un incendie sans toujours passer par la caserne et qu'ils arrivent souvent sur les lieux avant l'unité d'urgence et les véhicules d'intervention.

Vitesse et sécurité

Arrivés les premiers sur les lieux, les pompiers succombent souvent à l'urgence d'intervenir et en oublient les règles de base de la sécurité.

Gestion de la prévention

Les opérations lors d'un incendie prennent souvent le pas sur la prévention et la sécurité. On invoque dans ces cas les effectifs restreints sur les lieux et la relève peu nombreuse. Il faut absolument intégrer les aspects relatifs à la prévention dans toutes les opérations.

Disponibilité des effectifs

Le jour, il arrive parfois que seuls deux ou trois pompiers soient disponibles pour répondre aux appels sur tout le territoire de la municipalité. C'est moins le cas le soir et la nuit, mais le manque d'effectifs, une réalité trop souvent observée, engendre des problèmes majeurs de sécurité.

Alimentation et hydratation

Le soutien alimentaire offert aux pompiers à temps partiel est souvent déficient en termes de quantité et de qualité. Or, on sait que les effets conjugués de la chaleur, du froid et de l'effort physique engendrent un stress thermique et exposent les pompiers à un risque élevé de déshydratation. Des mesures adéquates d'alimentation et d'hydratation doivent être mises en place.

Dénombrement

Les mesures de dénombrement du personnel sont souvent déficientes.

L'entraînement et la formation

Ce n'est pas parce que les pompiers à temps partiel interviennent moins souvent qu'ils ont moins besoin de formation et d'entraînement. On devrait dresser un calendrier d'entraînement et se servir des entraînements pour modifier les comportements en matière de santé et de sécurité.

« Debriefing »

Les « debriefings » sont souvent incomplets; dans certains cas, on ne les fait même pas. On devrait donc se donner comme priorité d'en faire après chaque événement. Ceux qui ont besoin de formation en cette matière devraient en recevoir.

La SST pendant les interventions

Les directeurs et officiers sont souvent obligés de prendre une part active au combat d'incendie, ce qui les empêche d'avoir le recul nécessaire à leur fonction décisionnelle. Le manque d'effectifs en est la cause. Les conséquences sont importantes. Au premier chef, l'officier chargé de l'application des règles et procédures de sécurité ne peut faire son travail.

SUITE EN PAGE 8

La connaissance des obligations légales et réglementaires

Le personnel à temps partiel des services d'incendie ne connaît pas toujours les obligations légales et réglementaires en matière de SST.

Préparation des dossiers

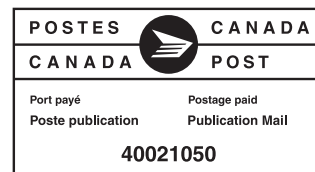
Un dossier mal préparé et mal présenté au conseil municipal a peu de chance

d'être évalué selon son mérite.

Officiers de santé et de sécurité

Ces officiers seraient mieux outillés pour faire leur travail s'ils avaient accès à de la formation à distance sur la prévention et la santé et sécurité au travail.

Dans les mois qui suivront, nous vous transmettrons de l'information sur les développements dans ce dossier.



Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec H2Y 2H7